

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1847 — 1848.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N° 11.

M. DE DENTERGHEM, 1^{er} rapporteur.

- | Numéros
du
Feuilleton. | Numéros
du registre des
pétitions. | |
|------------------------------|--|--|
| 1. | 961. | Par pétition sans date,
Le sieur Senault, ancien officier des douanes, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir la révision de sa pension. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Finances. |
| 2. | 3297. | Par pétition datée de West-Cappelle, le 23 mars 1848,
Le sieur Danhaive, sous-lieutenant des douanes, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir la décoration de l'Ordre de Léopold ou la Croix de fer. — Concl. — Ordre du jour. |
| 3. | 3633. | Par pétition datée de Gand, le 1 ^{er} mars 1848,
Le sieur De Witte, ancien militaire, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir les arrérages de sa pension. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Guerre. |
| 4. | 3645. | Par pétition datée de Mons, le 6 mars 1848,
Le sieur Meurice, ancien militaire, prie la Chambre de lui accorder une pension. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur. |

5. 3659. Par pétition datée de Bruxelles, le 13 mars 1848.
Le sieur Timmermans, décoré de la Croix de fer, réclame l'intervention de la Chambre pour faire régler sa pension et en obtenir les arriérés. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignements.
6. 3663. Par pétition datée de Schaerbeck, le 16 février 1848,
Le sieur Lefebvre, médecin vétérinaire, demande une indemnité qui puisse le mettre à même d'extirper l'épizootie dans les Flandres. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.
7. 3678. Par pétition datée de Marche, le 18 mars 1848,
Le sieur Fabry, ancien messenger piéton, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir le remboursement de ce qu'il a versé à la caisse des pensions ou pour être réintégré dans ses fonctions. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre des Travaux Publics.
8. 3707. Par pétition datée d'Argenteau, le 18 mars 1848,
Les membres du conseil communal d'Argenteau demandent que la loi sur les pensions des Ministres soit rapportée ou tout au moins modifiée. — Concl. — Dépôt au bureau des renseignements.
- M. LESOINNE, 2^{me} rapporteur.
9. 3679. Par pétition datée de Liège, le 18 mars 1848.
Plusieurs prisonniers pour dettes demandent l'abrogation ou du moins la révision de la loi du 15 germinal an VI. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.
10. 3611. Par pétition datée d'Ypres, le 25 février 1848,
Le sieur Sinave demande que les anciens registres de l'état civil, qui sont déposés au greffe des tribunaux de première instance, soient confiés aux administrations communales. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.
11. 3662. Par pétition sans date,
Le sieur Sénault demande que la réparation civile pour délit de presse ne puisse être poursuivie qu'après la déclaration de culpabilité prononcée par le jury. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

12. 3724. Par pétition datée de Bruxelles, le 25 mars 1848.
Le sieur Sterckel prie la Chambre de lui faire grâce de la peine d'emprisonnement qu'il devra subir s'il ne peut payer l'amende à laquelle il a été condamné par le conseil de discipline de la garde civique. — Concl. — Ordre du jour.
13. 3725. Par pétition datée de Bruxelles, en mars 1848.
Plusieurs typographes-pressiers à Bruxelles demandent que, dans le cahier des charges de l'adjudication des impressions à faire pour le service de la Chambre, on exige l'usage exclusif de presses à bras. — Concl. — Ordre du jour.
14. 3612. Par pétition datée d'Ypres, le 25 février 1848,
Le sieur Sinave demande que les fabriques d'église remettent aux administrations communales, au gouverneur de la province et au Ministre de l'Intérieur, un inventaire des fondations et dons acceptés par elles, et que cet inventaire soit affiché dans les églises. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de la Justice.
15. 3610. Par pétition datée d'Ypres, le 25 février 1848,
Le sieur Sinave demande que les administrations des hospices soient tenues de remettre aux administrations communales un inventaire des fondations que possèdent ces établissements, et que cet inventaire reste affiché dans la maison commune. — Concl. — Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.
-